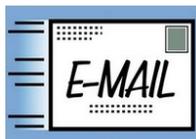




### MOUVEMENT DE MUTATIONS/PROMOTIONS DES INSPECTEURS DIVISIONNAIRES

La note de service concernant ce mouvement pour le second semestre 2013 a été publiée sur Ulysse le 5 mars dernier. Elle précisait que les demandes devaient être parvenues au bureau RH1B le 15 mars au plus tard.

Considérant que le délai accordé pour formuler leurs vœux en toute sérénité était trop court en cette période de congés scolaires, notamment pour la zone C (du 2 au 18 mars), **FO DGFIP** a saisi la DG, afin de reporter la date limite de réception des demandes.... ce qu'elle a refusé! Cependant elle admettra de traiter certaines demandes tardives. En cas de difficultés n'hésitez pas à nous contacter : [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)



### MAP : OU COMMENT ASSOCIER LES PERSONNELS À LA DESTRUCTION DE LEURS MISSIONS ET DE LEURS EMPLOIS ?

Des agents se sont inquiétés au sujet de la communication adressée cette semaine aux agents de la DGFIP dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP).

Dans un message aux Fédérations des Finances, le Secrétariat Général des ministères économiques et financiers vient de rappeler que l'un des axes essentiels de la MAP prévoit l'association étroite des agents à la démarche de modernisation. Dans cet esprit, le Gouvernement a donc lancé une campagne d'information intitulée « *innover et simplifier avec les agents publics* ».

Cette campagne vient en complément des dispositifs de concertation (sic !) mis en place au plan ministériel, ou dans certaines directions, comme à la DGFIP, lorsque celles-ci préparent un « projet stratégique » qui est la déclinaison opérationnelle de la MAP.

Elle comporte l'ouverture, à compter du 1er mars et pendant une période de 2 mois, d'un site ouvert à tous les agents publics de l'Etat. Les agents pourront faire des propositions sur 3 thèmes principaux :

- rendre un meilleur service,
- améliorer le fonctionnement interne,
- simplifier les réglementations.

Les agents pourront aussi s'exprimer sur les propositions faites par d'autres agents (avec tous les risques de dérives que cela peut comporter !!!).

Le Secrétariat Général à la MAP, qui assure la modération du site, sera chargé de l'analyse des propositions et du plan d'actions qui suivront.

Un Groupe de Travail Ministériel est prévu le 10 avril prochain sur ce sujet avec les Fédérations des Finances.

**Rappel** : à la DGFIP, environ 5 % des agents [dont un certain nombre après avoir subi des pressions plus que soutenues de la hiérarchie locale] a participé à la



réflexion « démarche stratégique » et alors que 3 syndicats (FO, CGT et CFDT), représentant 60 % des personnels, refusent aujourd'hui de s'engager dans une « concertation » sur cette démarche stratégique mortifère pour les services et les emplois.

Pour ce qui est de la MAP, le gouvernement installe d'ores et déjà une opération de contournement des représentants du personnel en mettant en œuvre cette procédure de « démocratie directe ».

**FO DGFIP** appelle les personnels à ne pas participer à ce simulacre de consultation qui a pour but de soutenir devant l'opinion publique que les agents publics cautionneraient, à travers la MAP, une politique de régression des services publics.

### LES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE COLLIMATEUR

Alors que le débat sur une éventuelle fiscalisation des allocations familiales bat son plein, sur fond de rigueur et de réduction des dépenses publiques, le gouvernement a choisi pour l'instant de temporiser.

**Une manière de préparer les esprits à de futures ponctions sur le pouvoir d'achat?**

Les pouvoirs publics mettent des gants. Tout en préparant le terrain... Les propositions du président du Haut conseil de la famille chargé d'examiner « l'architecture d'ensemble » du système d'aide aux familles, « l'efficacité des dispositifs et la pertinence de leur ciblage » sont attendues fin mars dans un rapport qui servira de base à des décisions de l'exécutif.

Dans l'immédiat, la perspective d'une éventuelle remise en cause de l'universalité des allocations familiales fait polémique. Versées à tous, quel que soit le revenu, à partir du deuxième enfant (127 euros par mois dans ce cas de figure), les allocations ont en quelque sorte pour rôle de rééquilibrer le niveau de vie des ménages qui ont des enfants par rapport à ceux qui n'en ont pas. Elles sont à différencier d'autres prestations qui, elles, sont versées sous conditions de ressources, comme l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de rentrée scolaire.

**FO** est opposée à la fiscalisation des allocations familiales. Principalement parce que l'intégration des allocations dans le revenu imposable conduirait des ménages aujourd'hui non imposables à payer des impôts, sans qu'ils aient eu pour autant une augmentation de leurs revenus. Cela contribuerait ainsi à une baisse de pouvoir d'achat des familles.

Le véritable débat se situe plutôt autour de la question du financement de la branche famille. A **FO**, qui estime que la place de la cotisation, qui pèse actuellement environ trente milliards d'euros –la moitié du budget famille–, doit rester centrale dans le financement, demande que soient clarifiées les responsabilités entre l'État et les partenaires sociaux.

